

Publié le : 12 septembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

N° D_2022_26

Marchés de travaux

Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;
VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
Vu les résultats de la consultation lancée pour la création d'une halle multiactivités ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les marchés de travaux sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 VRD maçonnerie :	BAUMARD	40.541,50 €
Lot 2 Charpente métallique :	GALLARD	49.000,00 €
Lot 3 Couvertures et bardages :	GALLARD	47.514,00 €
Lot 4 Électricité :	CEGELEC	20.706,63 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières
le 12 septembre 2022,

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-200082550-20220912-D_2022_26-CC

Le Maire

Franck POQUIN

